

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 30 janvier 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux janvier, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Pascal SZALEK	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.03/01.26

Objet : Budget restauration

Tarifs municipaux 2026

Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 29.01.2026

Délibération n° : D.03/01.26

Objet :
Budget restauration
Tarifs municipaux 2026
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin

Monsieur BELGHACHEM rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin au regard d'un arrêté ministériel qui précise les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.104/12.25 du 4 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux 2026, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2025, publié au Journal Officiel du 31 décembre 2025, qui précise que "*les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 2% en 2026 par rapport à l'année précédente*",

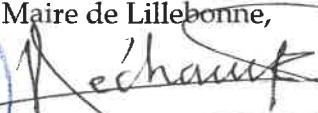
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, les tarifs municipaux 2026 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2026 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin, comme indiqué dans le tableau en annexe ; *ces tarifs augmentant de 1 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 23 décembre 2025 précité.*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITÉ)
ET 7 ABSTENTIONS (MME LECACHEUR, M. WALCZAK, MME DE MILLIANO, M. CIBOIS,
M. GOGNET, MME TAKARLI, MME COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Patrick WALCZAK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 29.01.2026

Délibération n° : D.03/01.26
Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2026
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin

TARIFS 2026

REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN

assujettissement à la TVA à 10 %

Libellé	Tarifs TTC 2025 (€)	Tarifs HT 2025 (€)	Tarifs TTC 2026 votés (€)	Tarifs HT 2026 votés (€)
Repas en salle				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	7,95	7,23	8,05	7,32
personnel communal	5,15	4,68	5,20	4,73
personnel de service de la salle de restauration	2,50	2,27	2,50	2,27
personnes extérieures	10,35	9,41	10,45	9,50